

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 29 (1983)

Heft: 7

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue de presse



canton de fribourg

Jacques Thevoz est mort

« Jacques Thevoz est mort. Il a décidé de mettre fin à sa vie. Sa famille, ses amis, vous font part de son choix ! Le corps a été retrouvé dans le Rhône près de Genève ». Ces quelques mots ont été envoyés par la famille aux amis du photographe romand disparu depuis plus d'un mois.

Un certain mystère entourait toujours la disparition du cinéaste et photographe fribourgeois Jacques Thevoz bien connu en pays romand. Certains laissaient même entendre qu'il avait pu disparaître à l'étranger. Jacques Thevoz tourna plusieurs films en Valais notamment « Rose de Pinsec ». Une rencontre-souvenir a eu lieu à Fribourg le dernier week-end de mai à la mémoire de celui qui fut l'un des meilleurs reporters photographes et cinéastes de Romandie.

Statistique fiscale suisse Chère Suisse romande...

C'est en Suisse romande que l'on paie le plus d'impôts. Cette année encore, la statistique élaborée par l'Administration fédérale des contributions le confirme. Hormis Genève (juste dans la moyenne), tous les cantons romands se situent largement au-dessus de la moyenne suisse en ce qui concerne les impôts sur le revenu et la fortune. En revanche, ces mêmes cantons se montrent un peu plus accueillants à l'égard des sociétés anonymes. C'est ce qu'a indiqué l'Office fédéral de la statistique.

Cette statistique prend en compte les impôts fédéraux, cantonaux et communaux versés en 1982 par les personnes physiques et morales. Selon l'indice global de la charge fiscale grévant les personnes physiques (moyenne suisse = 100), Fribourg et le Jura prennent largement

la tête avec 122 points chacun. Viennent ensuite, en Suisse romande, Vaud (119), Valais et Neuchâtel (111 chacun) et Genève (100). Le canton alémanique le plus cher est celui de Lucerne avec 116 points. Inversement, les contribuables sont les plus gâtés dans les cantons de Zoug (69), Nidwald (73) et Appenzell Rhodes-Extérieures (79).

canton de neuchâtel

Création horlogère Un prix de 10 000 F

La ville du Locle a annoncé la création d'un prix de 10 000 F (et de deux mentions de 2 000 F chacune) pour récompenser la meilleure création d'une montre pendentif à mouvement mécanique ou à quartz, à affichage analogique en état de marche. Cette remise de prix est destinée à marquer le 25^e anniversaire du musée d'horlogerie du Locle au château des Monts, l'année prochaine.

Le Tout-Neuchâtel inaugure sa nouvelle Ecole supérieure de Commerce

Près de cinq cents personnes ont pris part à Neuchâtel à l'inauguration officielle du nouveau bâtiment de l'Ecole supérieure de Commerce qui fêtait en même temps son centième anniversaire. Autorités cantonales et communales, représentants fédéraux et personnalités diverses ont pris part à la cérémonie au Temple du Bas-salle de musique, puis à l'inauguration proprement dite du bâtiment, enfin au banquet offert à la Cité universitaire. Une représentation théâtrale en fin d'après-midi a terminé cette manifestation.

Mais les festivités ont repris le lendemain toute la journée pour les élèves et professeurs et le surlende-

main pour les anciens élèves. On en attendait du monde entier, mais surtout des autres cantons suisses, et notamment de Suisse-allemande, où la réputation de cette école est depuis longtemps établie et reconnue.

Le bâtiment qui a été inauguré est volontairement moderne dans sa conception architecturale, et rares sont les avis négatifs sur cette vaste construction semi-circulaire flanquée d'une grande verrière oblique et d'un préau « à la Beaubourg ».

Les salles de cours ouvrent sur les Jeunes-Rives enfin aménagées de verdure et sur le lac, tandis que les couloirs et les escaliers surplombent le cœur du bâtiment, une accueillante cafeteria comme lieu de rencontre et d'échange.

D'un coût de quelque 8 millions de francs (dont 2,2 à la charge de la ville), l'ouvrage a été réalisé par l'architecte neuchâtelois Robert Monnier.

canton de soleure

Nouvel ermite à Soleure

Depuis le premier mai, Soleure a un nouvel ermite en la personne de Rupert Georg-Härtl, âgé de 32 ans. La décision a été prise par le Conseil des Bourgeois. Quatre candidats s'étaient présentés. L'ermite habite dans la forêt, près de Soleure.

Härtl, qui a désormais reçu le nom de Frère Romanus Maria Joseph est né en Bavière. Il a été ferblantier, puis policier avant de devenir guérisseur.

Il n'est pas possible de savoir combien d'ermites ont précédé Georg Rupert Härtl. On sait uniquement que depuis 1442, l'ermitage est habité. Pour vivre, l'ermite recevra un dédommagement de 400 F par mois versé par la commune bernoise de Soleure.

Un livre pour le premier anniversaire de la mort de Roger Bonvin

Il y a une année environ, le 5 juin 1982, M. Roger Bonvin, ancien conseiller fédéral, ancien président de la ville de Sion, personnalité de premier plan de la vie politique valaisanne et helvétique s'éteignait à l'âge de 75 ans. A l'occasion du premier anniversaire de sa mort, un groupe d'amis, à la suite d'une initiative prise par M. Maurice Zermatten, écrivain, lui ont consacré un ouvrage.

« C'est d'abord une manifestation d'amitié, un portrait, une approche de l'homme » a expliqué Maurice Zermatten, auteur principal de l'ouvrage en recevant les journalistes romands chez lui. Ce livre de 300 pages contient, dans une première partie, les principales étapes de la vie de R. Bonvin : ses origines, ses études à Sion, Einsiedeln et Zurich, son amour de la montagne, sa foi, sa carrière d'officier alpin, sa carrière politique à Sion et Berne, sa vie familiale, puis présente.

Dans une seconde partie, l'ouvrage réunit les témoignages d'une dizaine de personnes ayant tout particulièrement bien connu celui qui constitue, selon l'auteur, « un phénomène » sur le plan valaisan par la polarisation qu'il a occasionnée dans son canton. Pour M. Zermatten, Roger Bonvin, c'est d'abord « l'homme qui n'a jamais su dire non, au point d'être victime parfois de sa propre générosité, un homme à la perception rapide, à l'intelligence très vive, mettant le service, le don de soi au-dessus de tout. Il n'aura jamais refusé de sa vie un service à qui le lui demandait ».

Maurice Zermatten a par ailleurs confié à la presse d'avoir écrit un roman sur le phénomène d'Ecône au sein de l'Eglise. « Ce livre est prêt mais sa parution me paraît un peu scabreuse et peut-être un brin désactualisée en ce moment au point que j'aurai des scrupules à le publier », devait toutefois noter l'écrivain.

Interdiction de jardiner le dimanche Les touristes aussi à l'amende

Pour M. Franz Steiner, le Chef du Département valaisan de Justice et Police, la loi est claire. « Malgré l'évolution sociale, les touristes qui s'adonneront, le dimanche en Valais ostensiblement à des travaux de jardinage, de bricolage, de réparation de résidence secondaire ou d'aménagement de chalet, tombent toujours sous le coup des dispositions relatives au repos dominical et devront subir les conséquences des procès-verbaux dressés par les agents ».

M. Frantz Steiner s'est prononcé clairement sur ce point fort discuté dans certaines régions touristiques du Valais où l'on voit régulièrement des étrangers au canton, échappés à la fièvre des milieux urbains, profiter de leur court séjour pour enfiler des salopettes, promener la brouette, réparer des haies ou bêcher les allées de salades. Le chef du Département répondait à une interpellation du député Joseph-Antoine Ecœur concernant le non-respect des dispositions légales en la matière.

Selon M. Steiner, les agents communaux et cantonaux chargés d'assurer la police des dimanches et des jours de fêtes et qui ferment les yeux parce qu'ils entendent tenir compte d'une certaine réalité touristique et sociale agissent selon une pratique « qui se conçoit peut-être du fait de cette évolution mais est contraire au droit ». Ils doivent, a affirmé M. Steiner, s'en tenir au texte même de la loi quand bien même son application peut paraître sévère », la compétence de l'appréciation étant réservée au chef du Département.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

TGV, gare de Lausanne et parage

En prévision de l'arrivée du TGV français (train à grande vitesse) dans une année environ, les CFF entreprennent un agrandissement de la gare de Lausanne, avec la construction d'un cinquième quai et

de nouvelles installations ferroviaires. Cela va entraîner des modifications dans le quartier, notamment en ce qui concerne la circulation. La Municipalité de Lausanne a envoyé au Conseil communal un plan d'extension prévoyant la construction d'un parking de quatre cents places au-dessous de la gare. La demande de crédit sera présentée plus tard.

Le cinquième quai de la gare de Lausanne sera construit sur une propriété des CFF, au sud de la gare, comprenant actuellement un large talus et six villas, qui seront démolies. C'est sous ce quai supplémentaire que sera construit — par un promoteur privé jouissant d'un droit de superficie des CFF — le bâtiment qui abritera les quatre étages du parking couvert. Ce bâtiment comprendra en outre une zone publique avec boutiques, kiosques et buvettes.

Le fonctionnement d'une gare moderne n'est pas concevable sans un parking important, écrit la municipalité. Ce parking, qui favorisera l'utilisation du chemin de fer, entraînera inévitablement une circulation routière accrue dans le quartier. En contrepartie, deux nouvelles zones piétonnes sont prévues au sud de la gare ; il s'agira également d'entreprendre une réorganisation de la Place de la Gare, au nord.

Nestlé

Plus d'un milliard de francs de bénéfice

A l'issue de l'exercice 1982, le groupe Nestlé a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 27,664 mrd de fr. contre 27,734 mrd en 1981. Le bénéfice net en revanche s'est sensiblement accru. Comme l'indique en effet Nestlé, le bénéfice net consolidé s'est élevé à 1,098 mrd de fr. contre 964 mio en 1981, ce qui représente une progression de 14 %. La société holding Nestlé S.A. clôt, pour sa part, ses comptes avec un bénéfice de 374,8 mio de fr. contre 299,8 mio en 1981. Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale du 19 mai de porter le dividende à 96 fr. par action contre 85 fr. en 1981 et d'affecter 100 mio de fr. aux réserves.